

REGLEMENT 125KM DE POMPONNE

(AUTOMNALE BRIARDE)

17 ET 18 OCTOBRE 2026

1. PRESENTATION :

Des marches de type « **Audax** » ouvrant droit à **brevet UAF** sont organisées les **samedi 17 octobre et dimanche 18 octobre 2026** par l'association **GROUPE 503** avec la participation de bénévoles.

Les règles sanitaires en vigueur pour ces marches seront appliquées. Nous comptons sur le civisme de tous afin de respecter les mesures de prévention.

Les départs et arrivées sont prévus à **Pomponne**, depuis la salle municipale de la Mairie. 1 Rue du Général Leclerc.

13 brevets (avec une possibilité d'en grouper deux) et **une « découverte Audax »** sont proposés :

- 1 brevet marche de 125 km
- 1 Brevet marche de 100 km
- 1 Brevet marche de 75 km
- 2 Brevets marche de 50 km
- 2 Brevets marche de 25 km
- Possibilité de grouper 2 brevets (25+25 km, 25+50 km, 25+75 km, 50 +50 km, 25+100 km, 50+75 km)
- 1 découverte marche Audax de 12.50 km

2. HORAIRES :

Les horaires de départ sont précisés sur le site <https://www.audaxg503.com/> et au moment de l'inscription en ligne
Se présenter **30 mn avant**.

3. INSCRIPTIONS :

POUR DES RAISONS D'ORGANISATION (PREVISION DE NOS ACHATS REPAS/RAVITOS, ORGANISATION GENERALE POUR LE MEILLEUR DEROULEMENT POSSIBLE DU 25H ...), LE G503 SOUHAITE PRIVILEGIER LES **INSCRIPTIONS PREALABLES VIA "HELLOASSO.COM"**. TOUTEFOIS, PAR EXCEPTION, DES INSCRIPTIONS DE DERNIERE MINUTE POURRONT MALGRE TOUT ETRE PRISES EN COMPTE.

Participation ouverte à toutes les personnes majeures, licenciées ou non.

Frais d'inscription pour brevet de 125 km : : **30.00 €**

Frais d'inscription pour brevet de 100 km : : **24.00 €**

Frais d'inscription pour brevet de 75 km : : **18.00 €**

Frais d'inscription pour brevet de 50 km : : **12.00 €**

Frais d'inscription pour brevet de 25 km : : **6.00 €**

Frais d'inscription pour 2 brevets : **Majoration de 1 euro**

Les adhérents Groupe 503 bénéficient d'un tarif réduit

Frais d'inscription pour découverte de 12.50 km : **6.00 € ou plus (reversé à la Ligue contre le cancer - Octobre Rose)**

Repas (facultatif) : **19.00 €**

Petit déjeuner (facultatif) : **3 euros**

❖ Une contribution au fonctionnement de HelloAsso, modifiable et facultative, vous sera proposée avant la validation de votre paiement.

AUCUN REMBOURSEMENT SUITE A DESISTEMENT PERSONNEL N'EST PREVU, NI EN CAS D'UN CERTIFICAT MEDICAL OUD'UNE LICENCE NE RESPECTANT PAS LES PRESCRIPTIONS DECRITES A L'ARTICLE 6.

EN CAS D'ANNULATION DE CET EVENEMENT EN RAPPORT AVEC UN CONTEXTE EXTERIEUR (VIGILANCE ROUGE METEO, CANICULE, VENT VIOLENT ...), LE REMBOURSEMENT DE L'INSCRIPTION EST PREVU.

L'inscription suppose la connaissance préalable du présent règlement et son acceptation.

4. ACCUEIL ET SERVICES :

Départ et arrivée salle municipale de POMPONNE. Un parking est accessible à quelques dizaines de mètres.
Toilettes dans la salle.

La salle permet, aux marcheurs qui le souhaitent, de se changer et de se restaurer (repas facultatif proposé lors de l'inscription).
Des ravitaillements sont prévus sur chaque boucle de 25 km.

5. PARCOURS :

Les parcours ne présentent aucune difficulté particulière. Quelques passages avec dénivelés moyens sont présents.
Il est demandé aux marcheurs de respecter la nature et de ne rien jeter sur les parcours.

6. ASSURANCE ET APTITUDE PHYSIQUE :

L'association **GROUPE 503** est assurée auprès de **GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE** contrat 41789295M dans le cadre de ses obligations en matière de responsabilité civile pour l'organisation de cet événement.

Il est conseillé à chaque marcheur de souscrire un contrat d'assurance couvrant les dommages corporels qu'il pourrait subir à l'occasion de sa marche.

Chaque marcheur doit être en bonne santé et doit communiquer à l'inscription ou au plus tard la veille de l'évènement les documents réclamés lors de l'inscription sur le site « helloasso.com » :

- Soit une licence UAF, FFRP ou FFA
- Soit un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique de la marche d'endurance datant de moins d'un an à la date de l'évènement.
- Soit une attestation sur l'honneur de déclaration de bonne santé et de non contre-indication à la marche d'endurance
- Soit l'attestation délivrée à la suite du parcours PPS. (Explications sur le site)

7. SECURITE ET ASSISTANCE MEDICALE :

- Dans le cadre du plan Vigipirate, des mesures de prévention peuvent être mises en œuvre. Chaque marcheur est alors convié à les respecter. La circulation routière, le stationnement et les sacs, sont particulièrement concernés.
- Les marcheurs sont invités à porter une attention particulière aux obstacles naturels (cailloux, trous et branches par exemple) qui peuvent jaloner le tracé.
- **Il est expressément demandé aux marcheurs de respecter le code de la route, les indications et consignes des capitaines de route.**
- En cas d'urgence, les secours habituels doivent être appelés (le 15 ou 112 pour le SAMU ou le 18 pour les pompiers) par tout moyen à disposition et les premiers gestes de secours sont à prodiguer selon la situation rencontrée.
- Il est conseillé à chaque marcheur de s'équiper d'un téléphone portable et d'enregistrer les numéros de téléphone qui sont communiqués au bas de ce présent règlement ainsi que sur le site <https://www.audaxg503.com/> lors des inscriptions.
- **Un serre-file ferme les marches. Ce serre-file a le pouvoir d'arrêter des marcheurs qui sont dans l'incapacité de respecter l'horaire de fin de marche ou de les éliminer en cas de refus de leur part de s'arrêter.**
- Tout abandon doit être normalement indiqué à un responsable de marche pour faciliter le suivi des participants.
- Pour des raisons de sécurité les **bâtons de marche ne sont pas admis** (sauf avis médical).
- **Matériel obligatoire :** Gilet réfléchissant de sécurité, lampe (à main ou frontale), gobelet (pas de mise à disposition de gobelets jetables)

8. COMMUNICATION :

L'inscription à cet événement implique l'autorisation donnée à l'association **GROUPE 503** d'utiliser les photos de la marche dans le cadre uniquement de ses actions de communication en rapport avec cette manifestation sportive.

L'association **GROUPE 503** et l'**UAF** (Union des Audax de France) sont seules destinataires des informations nominatives communiquées lors de l'inscription. Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, chaque participant a le droit d'accès et de rectification des informations personnelles le concernant.

9. CONTACTS DES RESPONSABLES : (PREVISIONNEL)

Capitaine de route :

Alain ROUSSEAU	06 82 27 49 90
Alain DUCHEMIN	06 17 58 17 73

Serre file :

Ravitaillement :

Geneviève ESCALAÏS	06 67 50 29 62
--------------------	----------------